

les plus importantes sont: l'avenir du Sud-Ouest africain et de la Rhodésie, l'apartheid en Afrique du Sud, et le refus du gouvernement du Portugal d'accéder au désir général de notre Assemblée qui préconise l'autodétermination pour les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise. Dans ces quatre cas, des minorités ont décidé qu'elles avaient seules le droit de déterminer, pour une période de temps indéfinie, le rythme de progrès d'une majorité non affranchie et son aptitude à participer au gouvernement. Il faut mettre fin à ces injustices. Il faut accélérer le processus d'une évolution pacifique.

Mais comment? Nous cherchons tous une façon de dénouer l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement engagés au sujet du Sud-Ouest africain. Lors de la XXII^e session de l'Assemblée générale, le représentant du Canada a suggéré que l'Assemblée examine l'offre du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud qui se disait prêt à recevoir un représentant personnel du Secrétaire Général, sans préjudice des positions que les membres de l'organisation auraient pu prendre. Nous espérons toujours qu'on pourra donner suite à cette proposition. Nous sommes prêts à envisager d'autres solutions si elles commandent une large adhésion et si elles sont réalistes.

Nous nous sommes entendus quant aux principes d'une intervention des Nations Unies à l'endroit de la Rhodésie. Nous devons faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que tous les états donnent suite aux décisions prises, particulièrement l'Afrique du Sud et le Portugal. Nous devons également continuer à faire valoir à ces deux états l'opinion unanime que nous professons, à savoir, que les politiques de répression raciale et d'assujettissement politique sont incompatibles avec les principes des Nations Unies. Le Canada respecte les décisions du Conseil de sécurité et entend s'y conformer.

LES DROITS DE L'HOMME

Le Sud de l'Afrique n'est pas la seule région où les droits de l'homme sont violés. Tous les états membres ont le devoir d'examiner leur propre bilan en matière de protection des droits de l'homme. Mon gouvernement appuie les initiatives prises aux Nations Unies en ce qui concerne la rédaction de diverses conventions et déclarations relatives aux droits de l'homme. La législation canadienne se soucie de ces droits dans diverses lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou la nationalité, qui pourrait exister dans les coutumes, les conditions de travail, les hôtels et les syndicats. Des organismes bénévoles ont favorisé chez les Canadiens une prise de conscience de leurs droits fondamentaux. Plus

sieurs provinces ont institué des commissions des droits de l'homme, ou créé le poste de commissaire aux droits (ombudsman), et le Parlement fédéral a adopté une déclaration des droits qui proclame les droits de l'individu. Le gouvernement fédéral a proposé que ce code des droits de l'homme soit incorporé à notre constitution.

Pour faciliter la mise en vigueur de ces conventions et traités, il faut, de l'avis de mon gouvernement, repenser les mécanismes qui président à cette même mise en vigueur. Le projet d'instituer un Haut-Commissariat des droits de l'homme est, à cet égard, un fait important et bienvenu qui, à mon avis, mérite l'appui le plus complet de la part des États membres.

CONDITIONS DES POPULATIONS CIVILES EN TEMPS DE GUERRE

Toujours dans le domaine des droits de l'homme, on devrait, à notre avis, étendre aux cas de belligérance le réexamen des mesures visant à coordonner les efforts qu'accomplissent les organismes internationaux de secours lors des catastrophes naturelles, afin qu'en temps de guerre une assistance parvienne rapidement et efficacement aux innocentes victimes des conflits.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Notre organisation se consacre à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Au terme de sa première décennie de développement, cet objectif est encore loin d'être atteint. En regardant en arrière, nous pouvons éprouver quelque satisfaction devant certaines réalisations. Je pense en particulier à l'institution du programme des Nations Unies pour le développement où nous avons appris certaines leçons. Nous avons appris que le développement économique est affaire de longue haleine et que coordonner les programmes internationaux, c'est plus que fixer des objectifs et harmoniser des priorités. Nous savons mieux maintenant que les clauses et conditions selon lesquelles l'aide est offerte sont d'une importance fondamentale, de même que les relations qu'il y a entre le commerce et l'assistance. Nous nous rendons compte que l'amélioration des techniques agricoles conditionne tout le processus de développement.

Cependant, nous ne saurions dissimuler le fait que l'assistance internationale apportée aux pays en voie de développement est insuffisante. Les besoins augmentent plus vite que les moyens offerts pour les satisfaire et cela tient en partie à l'augmentation si rapide de la population. En ce qui concerne le Canada, notre programme d'assistance continuera de croître d'année en année afin que nous attei-